

Assurer la « sérénité des vivants et le respect des défunts »

Rapportée au nom de la commission des lois par Jean-René Lecerf (Nord, UMP), une proposition de loi de Jean-Pierre Sueur (Loiret, Soc.) relative à la législation funéraire a été adoptée par le Sénat le 22 juin dernier. Destinée à « *assurer la sérénité des vivants et le respect des défunts* », elle s'articule autour de plusieurs axes, notamment le renforcement de la protection des familles et la définition d'un statut pour les cendres des défunts dont le corps a donné lieu à crémation. À ce sujet, Jean-Pierre Sueur souligne que les « *cendres doivent être traitées avec respect, dignité et décence* ». Le texte constitue la traduction législative des 27 recommandations de la mission d'information sur le bilan et les perspectives de la législation funéraire conduite par ces deux sénateurs issus de la majorité et de l'opposition. Il est en instance à l'Assemblée nationale.